



ASSOCIATION DES GROUPEMENTS
ET ORGANISATIONS ROMANDS
DE L'AGRICULTURE

Administration fédérale des finances
Direction générale des douanes
M. Philippe Rais
Monbijoustrasse 40
3003 Berne

Par mail à philippe.rais@ezv.admin.ch

Lausanne, le 28 avril 2016

Demande de relèvement du taux de rendement pour le blé tendre utilisé pour la fabrication d'amidon

Monsieur,

Nous vous remercions de solliciter l'avis d'AGORA sur la demande susmentionnée et vous transmettons volontiers notre détermination.

La requête du bureau d'avocats Prager Dreifuss AG contient de nombreux détails techniques sur lesquels il nous est difficile de nous prononcer. Par ailleurs, nous avons de la peine à juger les effets sur le marché du relèvement de la limite actuelle du rendement légal de l'allégement douanier de 55 % à une valeur comprise entre 75 et 80 %.

C'est pourquoi, nous soutenons la demande de plusieurs organisations dont l'Union suisse des paysans et la Fédération suisse des producteurs de céréales d'organiser une séance d'information sur ce dossier, séance à laquelle seraient conviés tous les destinataires de la présente consultation.

Nous vous invitons à prendre en compte notre avis et nous vous adressons, Monsieur, nos meilleures salutations.

AGORA

Loïc Bardet
Directeur